

Risques

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM 2024)



**CONNAÎTRE LES RISQUES
À GRENOBLE**



**LES BONS RÉFLEXES
EN CAS D'ALERTE**



**ANTICIPER, SE PRÉPARER,
S'ENTRAIDER**

Édito

Chères Grenobloises, Chers Grenoblois,



Située entre le Drac et de l'Isère et surplombée par 4 massifs montagneux, Grenoble est exposée à plusieurs risques naturels: inondations, glissements de terrain, feux de forêt ou encore séismes. Elle est aussi sujette à des risques technologiques, notamment nucléaires et industriels. Face à ces risques multiples accentués par le dérèglement climatique, nous devons jouer collectif et nous préparer, ensemble, à ces possibles aléas.

À l'image de ce qui se pratique dans de nombreux pays, il nous revient d'adopter une véritable culture du risque et de l'entraide pour nous rendre collectivement plus résilient-es: savoir anticiper, affronter et absorber les chocs, être ensemble plus robustes en cas de crise.

En tant que municipalité, le rôle de la Ville de Grenoble est de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour protéger au maximum notre territoire et ses habitant-es, en coordination avec les services de l'État, les secours, la Métropole et les associations agréées de sécurité civile.

Le Plan Communal de Sauvegarde, le dispositif municipal d'astreinte, l'automate d'appel ou le réseau de radiocommunication sont autant d'outils opérationnels mobilisables par notre collectivité en situation de crise. Toutefois, l'efficacité de ces dispositifs repose aussi sur l'adoption par chacune et chacun de comportements adéquats, de «bons réflexes» en cas de crise, ainsi que de la mobilisation et de la coopération de toutes et tous.

Ce document a donc été conçu comme un guide pratique, tourné vers l'action. Il vous informera sur les risques connus et plausibles, tout comme sur les comportements à adopter en cas d'alerte ou de danger. Il doit nous aider à construire nos bons réflexes. Il a été envoyé à toutes les Grenobloises et à tous les Grenoblois, lisez-le et conservez-le.

Par le passé, Grenoble a su démontrer sa capacité de résilience et de solidarité face aux chocs et aux tragédies. En cas d'événement ou de crise majeure, je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour tenir son rôle, comme vous pouvez compter sur les élu-es et agent-es de notre commune.

Eric PIOLLE
Maire de Grenoble



Sommaire

- 4 Le risque inondation**
- 6 Les risques météorologiques**
- 7 Le risque de mouvement de terrain**
- 8 Le risque de tremblement de terre**
- 10 Le risque de feux de forêt et de végétation**
- 12 Où sont situés les risques?**
- 13 Qui intervient en cas d'événement?**
- 15 Des lieux d'accueil et d'information même en cas de crise**
- 17 Le risque transport de matières dangereuses**
- 18 Le risque industriel**
- 19 Le risque nucléaire**
- 20 Le risque de rupture de barrage**
- 21 Votre kit d'urgence**
- 22 Les risques sanitaires et les épidémies**
- 24 Les risques cyber et terroristes**
- 25 Les risques bâti mentaires**
- 26 Chassez les idées reçues**
- 27 Après un événement, la reconnaissance de catastrophe naturelle**





Le risque inondation

Liées à plusieurs phénomènes météorologiques, les crues de l'Isère et du Drac exposent Grenoble au risque d'inondation.

● Les inondations sont les catastrophes naturelles les plus fréquentes en France. À Grenoble, les berges et les quais de l'Isère sont des lieux de promenade. La vigilance s'impose toutefois. En cas de fortes précipitations associées à une fonte des neiges, une montée du niveau d'eau de l'Isère, une crue et même une inondation par débordement sont alors possibles.

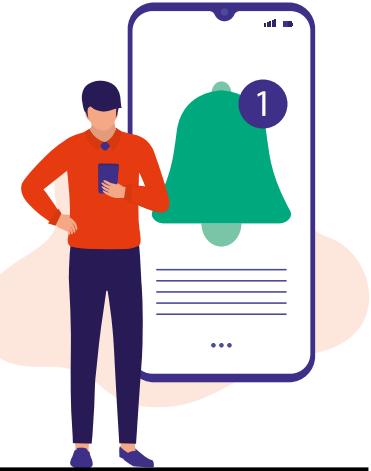
C'est ce qui est arrivé le 2 novembre 1859: Grenoble était par endroits sous plus d'un mètre d'eau! Depuis cette crue historique, de nouveaux outils comme Vigicrues permettent la surveillance des rivières. Des travaux ont aussi été réalisés le long de l'Isère en amont des zones urbanisées. «Pour protéger l'agglomération grenobloise, 16 champs d'inondation contrôlée ont

été construits dans la vallée du Grésivaudan. Ceux-ci pourront stocker 35 millions de m³ d'eau (soit 14 000 piscines olympiques) et réduiront le débit entrant dans Grenoble. Sans les travaux réalisés, on estime que les dommages matériels pouvaient atteindre jusqu'à un milliard d'euros pour une crue similaire à celle de 1859», précise le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (Symbhi).

Le Drac est un torrent endigué qui longe l'ouest de Grenoble. Si le risque de rupture de digue est faible, il ne doit toutefois pas être écarté. Les projets dans la zone inondable (cf. carte page 12) doivent respecter le Plan de prévention du risque d'inondation du Drac aval.

Les bons réflexes

- Je reste à l'abri.
- Je monte à l'étage ou sur un point haut.
- J'écoute la radio (98.2 ou 102.8 MHz), je consulte les réseaux sociaux des autorités.
- Je ne téléphone pas.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je m'éloigne des cours d'eau et des zones à risques.
- Je ne descends pas dans les sous-sols et les parkings.
- Je reporte ou j'annule mes déplacements surtout en voiture.
- Je coupe si possible le gaz et l'électricité.



simplehappyart - AdobeStock

Comment m'informer?

● La vigilance 'pluie-inondation' de Météo-France me renseigne sur le niveau de danger potentiel de ruissellement et de débordement des petits cours d'eau dans le département de l'Isère. Pour l'Isère et le Drac, le site Vigicrues me permet de suivre l'évolution du débit et des hauteurs d'eau en plusieurs points et d'accéder à la vigilance 'crues' et aux prévisions du Service de prévision des crues Alpes du Nord.

→ vigicrues.gouv.fr
 → vigilance.meteofrance.fr



A. POILLET

Le risque inondation, une réalité à Grenoble?

● En 2023, l'Isère a connu trois épisodes de crues successifs, les 15 novembre, 1^{er} et 12 décembre. Ces phénomènes ont été causés par la conjonction de plusieurs facteurs: des cumuls de pluie importants, une fonte des neiges significative, des sols profondément saturés en eau et des affluents aussi en crue. Le pic de débit atteint 1040 m³/s à Grenoble le 15 novembre. Le plus élevé depuis plus d'un siècle! Et pourtant, on ne déplore aucun dégât ni de débordements notables. Pourquoi? Les ouvrages de protection construits en amont des zones urbaines ont bien joué leur rôle et les acteurs du territoire ont su coordonner leurs efforts pour gérer la crise.

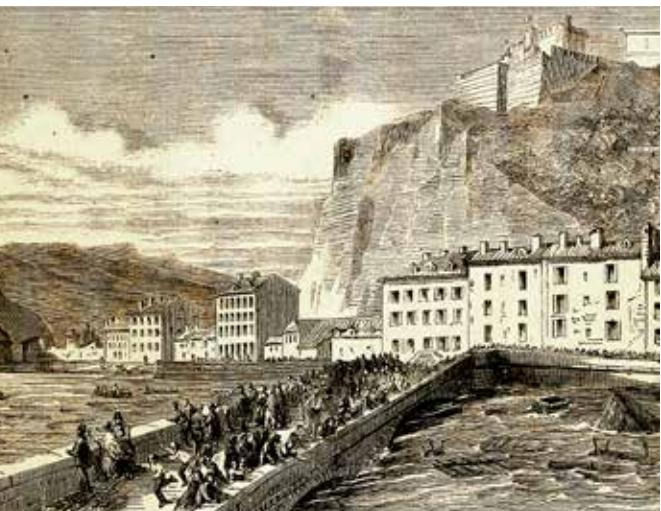


A. POILLET

Les traces du passé

● Avez-vous remarqué les repères de crues au coin des rues du centre historique de Grenoble? Amusez-vous à les localiser: il y en a 98! Certains témoignent de la crue du 2 novembre 1859 qui a inondé Grenoble, avec 1,25 mètre d'eau place Grenette. Ce jour-là, l'Isère rentre par les portes des remparts, remonte par les égouts, creuse des tranchées, emporte les marchandises des commerçant-es... Plusieurs maisons s'écroulent, le niveau de la rivière monte de plus de 5 mètres!

→ repèresdecrues.developpement-durable.gouv.fr



Diodore Raoul, ville de Grenoble, bibliothèque municipale, Pd.6 Grenoble (36)

Les risques météorologiques

Les conséquences du changement climatique sont déjà perceptibles dans la fréquence et l'intensité de certains évènements météo.

● Mercredi 23 août 2023 à midi, le Préfet place le département de l'Isère en vigilance canicule rouge (cf. carte ci-contre). Dans le cadre du Plan Canicule, le Centre communal d'action sociale (CCAS) renforce le niveau de veille vis-à-vis des personnes les plus fragiles et isolées. La Ville invite les habitant-es à fréquenter les points de fraîcheur dans les espaces publics et les bâtiments climatisés, comme les musées et les bibliothèques. Jamais le niveau de vigilance rouge n'avait été atteint auparavant, tous phénomènes confondus. Une conséquence du changement climatique ? La température moyenne mondiale a déjà augmenté de 1,1 °C par rapport à la période préindustrielle (1850-1900).

Les niveaux de vigilance météorologique sont définis à l'échelle départementale et actualisés au moins deux fois par jour, à 6 h puis à 16 h par Météo France, en lien avec les services de l'État. Le but de cette vigilance



Vert
Pas de vigilance particulière.

Jaune
Soyez attentif-ve.

Orange
Phénomène dangereux, soyez vigilant-e.

Rouge
Phénomène très dangereux, une vigilance absolue s'impose.

est d'attirer mon attention sur les dangers potentiels et de connaître les précautions à prendre pour se protéger.

Neuf phénomènes sont couverts par la vigilance météo en France : vent violent, orage, crue, pluie-inondation, grand froid, canicule, avalanche, neige-verglas et vagues-submersion. Ci-contre l'échelle de vigilance selon quatre niveaux de couleurs.

Adopter les bons comportements en fonction des vigilances et pour chaque phénomène permet de me protéger et d'assurer la sécurité de ma famille et de mes proches. Cela évite aussi les interventions des services de secours dans des conditions périlleuses.

Relayées par les médias, les vigilances sont accessibles en permanence sur Internet et les applications mobiles Météo France.

Pensez à vous abonner gratuitement pour être averti-es.

grandfailure - AdobeStock



Popstock3d - AdobeStock

Le risque de mouvement de terrain

Ces phénomènes touchent essentiellement le secteur de la Bastille.

● À Grenoble, le site de la Bastille peut être concerné par des mouvements brutaux tels que des éboulements, des chutes de blocs rocheux et des effondrements de cavités souterraines. Des phénomènes plus lents peuvent aussi survenir, comme des glissements de terrain. Par ailleurs, tout le territoire de la ville est concerné par un niveau faible à moyen pour le risque de retrait et gonflement des argiles. Ces roches augmentent de volume en présence d'eau, lors d'épisodes de fortes pluies, souvent à l'automne, et se rétractent lors de périodes de chaleur intense, en été. En 2022, suite à la canicule et à

la sécheresse exceptionnelle, à Grenoble, certaines habitations ont subi des dégâts liés aux mouvements des sols. La Ville a obtenu la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse / réhydratation des sols. Grenoble a aussi été impactée par des mouvements de terrain rapides. En 2018, un éboulement et un glissement se sont produits quai Perrière. La surveillance des zones à risques s'appuie sur des études géotechniques pour réaliser les travaux d'entretien et de protection adaptés : clouage, filets, grillages...

Les bons réflexes



Je m'éloigne de la zone à risques.



Je ne reviens pas sur mes pas.



J'écoute la radio (98.2 ou 102.8 MHz), je consulte les réseaux sociaux des autorités.



Je ne téléphone pas.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.



Je reste attentif-ve car d'autres mouvements de terrain peuvent survenir.



Je n'entre pas dans un bâtiment endommagé.



Le risque de tremblement de terre

Grenoble est classée en zone de sismicité 4, le niveau le plus élevé en France métropolitaine.

● Pourquoi la terre pourrait-elle trembler dans la région grenobloise ? La surface de la Terre est composée de plaques tectoniques qui se déplacent les unes par rapport aux autres. Les tensions accumulées le long des failles produites par ce mouvement peuvent se libérer brusquement sous forme de vibrations. Elles se propagent dans le sol, faisant trembler la terre : c'est un séisme.

La faille de Belledonne est à l'origine d'une activité sismique très proche de Grenoble. En plus, les formations géologiques molles présentes dans

la vallée amplifient le mouvement sismique, c'est ce qu'on appelle l'effet de site. « *On n'est pas au Japon ou en Californie. Grenoble pourrait être touchée par des événements de magnitude entre 5 et 6, qui provoqueront des dommages modérés à forts.* » précise le laboratoire ISTerre. En préventif, les bâtiments nouveaux sont obligatoirement construits suivant les normes parasismiques. Réaliser ces travaux sur des bâtiments existants est plus complexe, mais c'est un enjeu progressivement pris en compte par les pouvoirs publics, notamment à Grenoble.

Les bons réflexes

Je me baisse, je protège ma tête et surtout je reste où je suis.

Je reste attentif-ve car d'autres secousses peuvent survenir.

J'écoute la radio (98.2 ou 102.8 MHz), je consulte les réseaux sociaux des autorités.

Je ne téléphone pas.

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

À l'intérieur

Je m'abrite près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides. Je m'éloigne des fenêtres. Après les secousses, je sors du bâtiment sans prendre l'ascenseur et je m'éloigne.

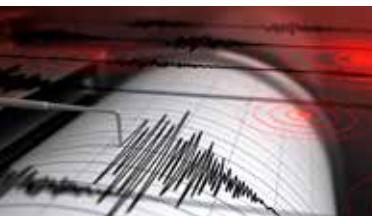
À l'extérieur

Je m'éloigne des lignes électriques, bâtiments ou ouvrages.

En voiture

Je m'arrête et je ne descends pas avant la fin des secousses.

Je reporte ou j'annule mes déplacements, surtout en voiture.



AndreyVP - AdobeStock

C'est arrivé près de chez nous

● Le 11 novembre 2019 à 11h52, un séisme de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter a secoué la commune du Teil en Ardèche, à environ 10 km de Montélimar. D'une durée d'environ 5 secondes, il a été ressenti jusqu'à Lyon, Grenoble et Montpellier. 4 personnes ont été blessées, dont l'une gravement, 200 maisons fissurées et plusieurs effondrées en partie. 1400 personnes ont dû être relogées après 1700 diagnostics effectués sur les bâtiments. La mairie a ouvert en urgence 2 gymnases, avec l'aide des commerçant-es et des associations du Teil. Rapidement, des réseaux d'entraide et de solidarité se sont déployés, pour fournir des logements meublés, de la nourriture et des vêtements aux personnes sinistrées. La préfecture a ouvert une cellule d'écoute psychologique. La communication via les réseaux sociaux a été primordiale pour informer les habitant-es des mesures mises en œuvre. Cet évènement tragique a marqué Le Teil. L'accompagnement psychologique et la solidarité financière ont été décisifs pour la reconstruction de la vie quotidienne.



Celetia - Creative Commons



Elena Gorina - AdobeStock

Un risque imprévisible : préparez-vous !

● Les connaissances actuelles ne permettent pas de prévoir la survenue d'un séisme, les autorités ne pourront donc pas m'alerter avant le tremblement de terre. Mais je peux agir et me préparer : je fixe mes appareils et meubles pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés, je repère les endroits où me protéger ainsi que les issues, je prépare mon kit d'urgence 72h avec les objets essentiels (cf. page 21). Je vérifie que tous les membres de ma famille et de mon entourage connaissent les consignes de sécurité.

→ georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme



LimeSky - Nastasia Froloff - Onan - AdobeStock

Le risque de feux de forêt et de végétation

Le risque d'incendie sur la Bastille augmente en raison de sécheresses de plus en plus sévères et fréquentes.

● Lieu emblématique de Grenoble, la Bastille surplombe une zone urbaine dense. Cet espace naturel est particulièrement vulnérable vis-à-vis du risque de feu de forêt, du fait de son orientation sud et de sa végétation, mais aussi à cause des difficultés d'accès et de son importante fréquentation.

Au cours de l'été 2022, l'aléa feu de forêt évalué par les pompiers (le SDIS 38) a exceptionnellement atteint le niveau sévère pendant 30 jours, et très sévère pendant 5 jours. Dans ces circonstances, des mesures sectorisées de restriction d'accès au site sont nécessaires afin de réduire le risque de départ de feux.

Durant la canicule, la foudre a frappé Voreppe, enflammant les contreforts de la Chartreuse, le vendredi 5 août. Jusqu'à 400 pompiers ont été engagés. Près de 130 hectares de végétation sont partis en fumée, entraînant l'évacuation de 170 personnes. Le feu a été officiellement éteint le lundi 15 août, grâce au travail des pompiers, facilité par la pluie de la veille.

Neuf fois sur dix, les feux de végétation sont d'origine humaine, accidentelle la plupart du temps. La prévention des feux de forêt passe donc par le respect des bons gestes, surtout en été, et l'entretien des espaces boisés, de préférence en hiver.



Les bons réflexes

Si je suis témoin d'un départ de feu, je donne l'alerte aux pompiers : 18, 112, 114.

Je me protège le nez et la bouche avec un tissu humide.

J'écoute la radio (98.2 ou 102.8 MHz), je consulte les réseaux sociaux des autorités.

Je ne téléphone pas.

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Je m'éloigne de la zone à risque.

À l'intérieur
Je reste à l'abri et j'évacue uniquement sur ordre des autorités.

À l'extérieur
Je rentre dans le bâtiment le plus proche.

Je reporte ou j'annule mes déplacements surtout en voiture.

thawating - AdobeStock

Comment m'informer?

● En été, sur le site de la Préfecture isere.gouv.fr, une cartographie du département présente chaque jour le niveau d'aléa local de feu de forêt. Grenoble est située dans la zone Agglo-Grésivaudan. Pour vos sorties à la Bastille, afin de vérifier les conditions d'accès, consultez grenoble.fr, le fil X (ex-Twitter) ou la page Facebook de la Ville.

→ isere.gouv.fr

→ meteofrance.com/meteo-des-forets


Etrepreneur - AdobeStock

Débroussailler pour protéger

● À Grenoble, l'obligation légale de débroussaillage (OLD) concerne la plupart des propriétaires du secteur de la Bastille. Son but: ralentir la progression du feu, diminuer sa puissance, éviter la propagation du feu vers les habitations et donc faciliter l'intervention des pompiers.

« L'OLD est une obligation réglementaire, qui a prouvé son efficacité dans les départements du Sud de la France », explique l'Office National des Forêts (ONF). Pour savoir si vous êtes concerné-es par l'OLD, rendez-vous sur:

→ isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Foret/Prevention-contre-les-incendies-de-forets/Obligation-Legale-de-Debroussaillage

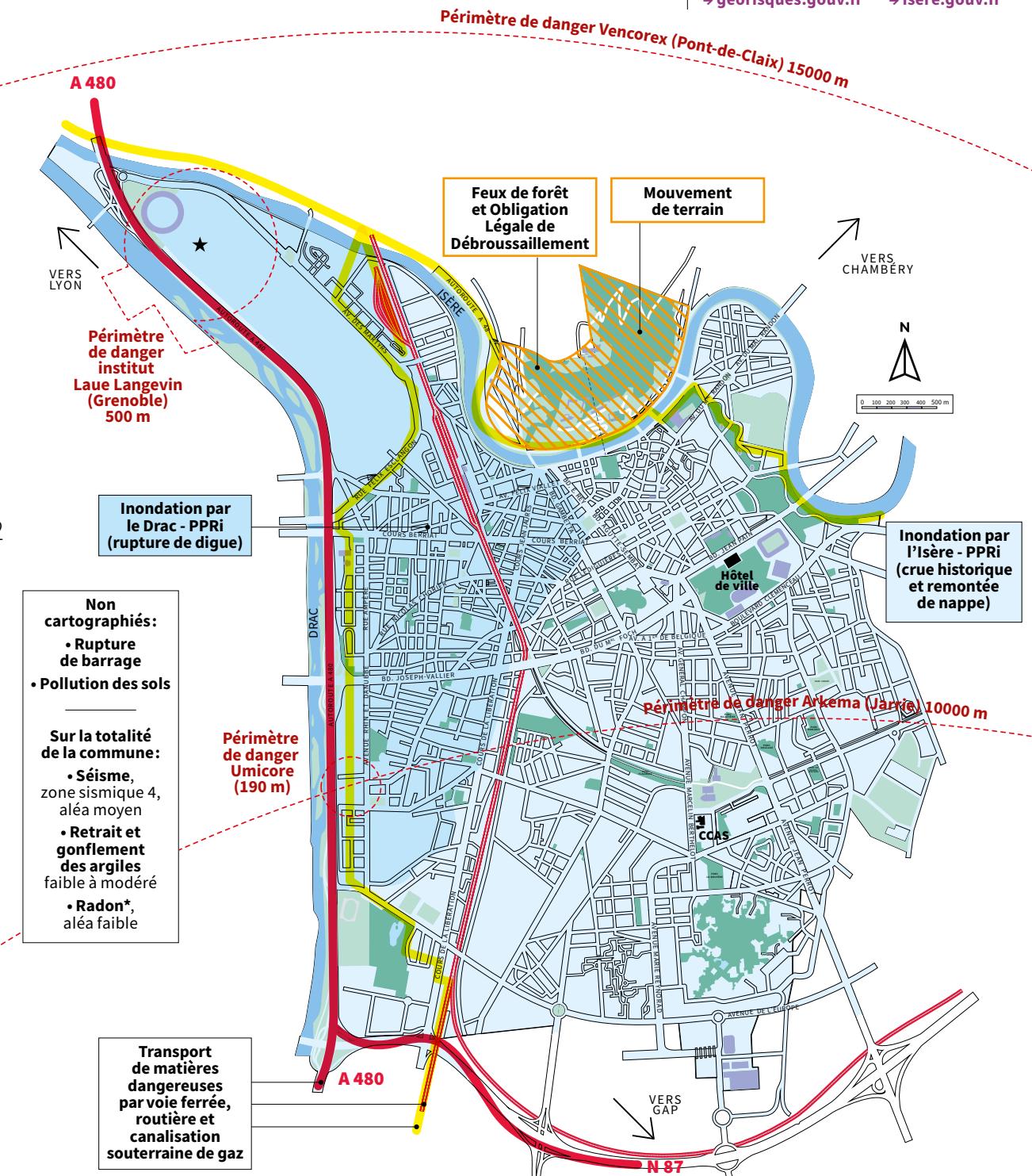

Anthony PELLIEUX - AdobeStock

Un risque majoritairement d'origine humaine

● Les feux de forêts se déclarent principalement en été, à cause de la sécheresse et de la forte fréquentation des espaces boisés. Un incendie survient si trois conditions sont réunies: la présence d'un combustible (la végétation), un apport d'oxygène amplifié par le vent et une source d'inflammation (étincelle, flamme, chaleur...). Un mégot mal éteint, un barbecue ou des travaux constituent la majorité des causes, accidentelles 9 fois sur 10, de départs de feux de forêts. Soyons vigilant-es!


Nikolaos Chaniotis - AdobeStock

Où sont situés les risques ?



Qui intervient en cas d'évènement?

La gestion des risques est partagée entre de multiples intervenants.



New Africa - AdobeStock

1 En cas d'accident ou de catastrophe, l'alerte sera diffusée par le ou la maire ou bien par le préfet ou la préfète via le dispositif FR-Alert, les sirènes ou l'automate d'appel.



Gordonoff - AdobeStock

2 Les services de secours, pompiers, SAMU et police interviennent sur le lieu du sinistre pour prendre en charge les victimes éventuelles et pour sécuriser la zone.

3 Chaque intervenant (industriel, préfet, maire) active sa cellule de crise. Chacun s'appuie sur les plans élaborés au préalable : le plan Orsec au niveau préfectoral et le **plan communal de sauvegarde (PCS) pour la Ville**. Le PCS définit l'organisation prévue par la commune en cas de danger afin d'alerter, informer et assister la population mais également pour préserver les biens et l'environnement. Si les capacités com-

munales sont insuffisantes, des moyens supplémentaires (engins de chantier, pompes, ressources humaines...) peuvent être partagés à l'échelle de la métropole. Cette solidarité est organisée dans le plan intercommunal de sauvegarde (PICS).



Vasyli - AdobeStock

4 Dans les écoles et les établissements recevant du public, les responsables activent aussi les plans de mise en sûreté pour mettre en sécurité les élèves et le public. Les actions en cas de crise ont été définies en temps calme. **Je peux aussi me préparer au sein de ma famille et de mes proches.**

Le petit plus :
PIMS Plan Individuel de Mise en Sûreté



T. Chenu

Qui pilote la gestion de crise ?

Lorsqu'un sinistre impacte Grenoble, c'est le ou la maire qui assure la direction des opérations de secours. Si l'accident touche plusieurs communes ou si la Ville de Grenoble n'a pas les moyens de faire face à la crise, alors le préfet prend la direction des opérations de secours.

Maintenir la capacité à agir de la Ville et de la population



Notre ville doit faire face à de nouveaux types d'événements: effets du changement climatique, pénuries, pandémies, etc. Difficiles à prévoir, ces événements rendent essentielles la gestion de crise et la capacité à s'organiser en situation inédite.

● Afin de renforcer la capacité du territoire à surmonter ces chocs et à rebondir après ces événements, la Ville de Grenoble a décidé d'engager une démarche «résilience». Portant la conviction que la résilience est un projet collectif et non pas individuel, la Ville se donne pour priorité de soutenir, encourager et faire grandir les réseaux de solidarité qui contribuent à ce projet. Il s'agit d'anticiper les risques et leur impact sur la ville, tout en maintenant la solidarité et l'inclusion, afin d'accompagner au mieux les populations en cas de crise. Dans cette démarche, la Ville s'appuie sur l'exemple de la crise du Covid, lors de laquelle, avec le CCAS, elle a su adapter son fonctionnement pour maintenir les services publics essentiels à la population, avec une attention renforcée envers les personnes les plus fragiles et précaires.

Au quotidien, la Ville s'appuie sur un dispositif d'astreinte activé 24h/24 et 7j/7 pour gérer les sinistres et diffuser l'alerte en cas d'événement grave. Le Maire peut décider d'activer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La cellule de crise permet alors de se coordonner avec les services de secours, la Préfecture, Grenoble Alpes Métropole et les communes de l'agglomération. En fonction des besoins, des périmètres de sécurité peuvent être mis en place, des centres d'accueil ou d'hébergement peuvent être ouverts... Après chaque événement, le retour d'expérience est analysé pour renforcer et compléter le PCS. Les catastrophes très graves sont rares. L'entraînement des agent-es de la Ville et des élu-es s'effectue au cours de mises en situation réalisées au moins une fois par an.



↑ Organisation de la Journée Nationale de la Résilience 2023 de la Ville, avec la participation d'autres partenaires du territoire.



↑ Scénarios d'évolution possible de Grenoble à long terme, proposés dans le cadre de la démarche Grenoble 2040.

Des lieux d'accueil et d'information même en cas de crise



1. MdH Chorier Berriat
10, rue Henri-le-Chatelier
04.76.21.29.09

2. MdH Centre-Ville
2, rue du Vieux Temple
04.76.54.67.53

3. MdH du Bois-d'Artas
3, rue Augereau
04.76.17.00.37

4. MdH Anatole-France
68 bis, rue Anatole-France
04.76.20.53.90

5. MdH Capuche
58, rue de Stalingrad
04.76.87.80.74

6. MdH Abbaye
1, place de la Commune de 1871
04.76.54.26.27

7. MdH Teisseire Malherbe
110, avenue Jean-Perron
04.76.25.49.63

8. MdH Les Baladins
31, place des Géants
04.76.33.35.03

9. MdH Prémol
7, rue Henry-Duhamel
04.76.09.00.28

10. MdH Le Patio
97, galerie de l'Arlequin
04.76.22.92.10

Hôtel de Ville
11, boulevard Jean-Pain
04.76.76.36.36

Centre Communautaire d'Action Sociale (CCAS)
47, avenue Marcelin-Berthelot
04.76.69.45.00

Mon rôle en cas de vigilance ou d'alerte

Les vigilances (météo, crue, feu de forêt...)

Elles sont définies en lien avec les services de l'État. Relayées par les médias et les réseaux sociaux, ces vigilances nous préviennent 1 ou 2 jours avant la survenue possible d'un phénomène dangereux. Adopter les bons comportements pour chaque couleur de vigilance (vert, jaune, orange, rouge) permet de se protéger et d'assurer la sécurité de ses proches. Elle évite les interventions des services de secours dans des conditions périlleuses.



L'alerte

Elle est diffusée par le préfet ou par le maire quand l'évènement est sur le point de se produire ou en cours. FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Si vous vous trouvez dans une zone concernée par un danger imminent, vous recevrez une notification et un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Les sirènes d'alerte, testées tous les premiers mercredis du mois, seront également utilisées. La Ville de Grenoble pourra diffuser des informations par message vocal ou SMS via un automate d'appel.

[→ grenoble.fr/demande/662/659](http://grenoble.fr/demande/662/659)



Avant l'évènement

- Je m'informe sur les risques et j'apprends les bons réflexes en lisant le DICRIM.
- Je peux m'engager dans le dispositif de participation de Grenoble:
→ grenoble.metropoleparticipative.fr
- Je peux participer aux journées de sensibilisation proposées par la Ville. Programme:
→ gremag.fr
- Je prépare le plan individuel de mise en sûreté et mon kit d'urgence 72 h (cf. page 21).
- Je suis attentif-ve aux niveaux de vigilance.

Pendant

- En cas d'alerte, je respecte en premier lieu les quatre consignes : se mettre à l'abri, se tenir informé-e, ne pas aller chercher ses enfants à l'école et ne pas téléphoner.
- J'aide mes proches, mes voisin-es, les personnes fragiles, si possible.

Après

- Je déclare les dégâts auprès de mon assurance.
- Je réapprovisionne mon kit d'urgence 72h.
- Je reste attentif-ve aux réseaux d'entraide activés.

Tatiana - AdobeStock



Le risque transport de matières dangereuses

Dans l'agglomération grenobloise, la route représente à elle seule 60% du transport de matières dangereuses.

● Par matières dangereuses, on entend matières explosives, inflammables, radioactives, toxiques, corrosives ou encore polluantes. L'activité industrielle ainsi que la population ont besoin de ces produits. Plus de 2 millions de tonnes de marchandises dangereuses sont ainsi transportées annuellement dans l'agglomération grenobloise selon trois modes : voie ferrée, route et canalisations. Afin d'améliorer les conditions de circulation et la réduction des risques liés aux poids lourds, une charte des bonnes pratiques et des itinéraires autorisés a été signée dès 2019 par les acteurs de la filière. De plus, les transporteurs respectent déjà des dispositions internationales de signalisation et de documentation à bord. Concernant les risques liés aux canalisations souterraines, le sous-sol de Grenoble est un vaste gruyère ! Les entreprises de travaux publics sont tenues de vérifier la localisation très précise des conduites avant tout chantier. Le transport par voie ferroviaire de marchandises dangereuses présente cinq fois moins d'accidents que le transport routier.

Les bons réflexes
en cas d'accident
→ lesbonsreflexes.com



Les bons réflexes

Je rentre dans le bâtiment le plus proche.

Je ferme les portes, fenêtres et bouches d'aération.

J'écoute la radio (98.2 ou 102.8 MHz), je consulte les réseaux sociaux des autorités.

Je ne téléphone pas.

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Si je suis témoin d'un accident, je donne l'alerte : 18, 112 ou 114.

Je m'éloigne de la zone à risque.

Je reporte ou j'annule mes déplacements, surtout en voiture.

Je coupe le gaz.

Je ne fume pas.

Mykola - vadim - Dmitar Marinov - Adobe Stock



Le risque industriel

Trois sites industriels classés Seveso 'seuil haut' impacteraient Grenoble en cas d'accident majeur.

● La dynamique économique de la région grenobloise repose notamment sur les industries chimiques et métallurgiques, qui produisent du vernis, des peintures, ou encore des poudres. Des accidents sur ces sites pourraient entraîner incendies, explosions ou émissions de substances toxiques.

Umicore Specialty Powders France, situé à Grenoble, est un établissement industriel classé Seveso seuil haut. Les entreprises Arkema sur la plateforme chimique de Jarrie et Vencorex sur celle de Pont-de-Claix impacteraient aussi Grenoble en cas de fuite de produits toxiques. Une entreprise Seveso seuil bas (Hyperion) et 7 entreprises manipulant des substances dangereuses sont aussi en activité à Grenoble.

Si des mesures de prévention telles que des alarmes incendie et des bassins de rétention sont mises en place, le risque zéro n'existe pas ! Pour ces établissements, des PPI (Plans particuliers d'intervention) définissent l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident. Pouvoirs publics et industriels travaillent en permanence à réduire les risques à la source, garantir la sécurité de toutes et tous, et vous informer.

En cas de survenue d'un accident dans votre zone, vous serez prévenu-e-s par une notification du dispositif FR-Alert sur votre téléphone mobile et, dans la plupart des cas, par la sirène d'alerte.

→ lesbonsreflexes.com



Le risque nucléaire

Avec l'Institut Laue-Langevin, sur la Presqu'île scientifique, Grenoble dispose d'un réacteur nucléaire dédié à la recherche.

● À la confluence de l'Isère et du Drac, l'Institut Laue-Langevin (ILL) fournit aux scientifiques des faisceaux de neutrons brillants (particules de matière). Chaque année, des chercheurs et chercheuses de plus de 40 pays réalisent à l'ILL un millier d'expériences. Celles-ci concernent de très nombreux domaines, depuis la conception des batteries, des plastiques et des médicaments jusqu'aux processus biologiques, en passant par les équipements électroniques de demain.

En cas d'accident, le cœur du réacteur pourrait générer des rejets radioac-

tifs, dangereux pour la santé. La zone à risque s'étend sur un rayon de 500 mètres. Dans ce périmètre, l'Etat a élaboré avec les acteurs impliqués un PPI (Plan particulier d'intervention).

Par ailleurs en 2021, le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) a achevé le démantèlement de ses réacteurs nucléaires à Grenoble.

Si vous habitez dans le secteur où un accident survient, vous serez prévenu-e-s par une notification sur votre téléphone mobile via le dispositif FR-Alert et, dans la plupart des cas, par la sirène d'alerte. (cf. page 16).

→ lesbonsreflexes.com/etablissement/ze82/

Les bons réflexes

- Je rentre dans le bâtiment le plus proche.

Dancing Man - AdobeStock

- Je ferme les portes, fenêtres et bouches d'aération.

- J'écoute la radio (98.2 ou 102.8 MHz), je consulte les réseaux sociaux des autorités.

- Je ne téléphone pas.

- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

- Si je suis témoin d'un accident, je donne l'alerte: 18, 112 ou 114.

- Je m'éloigne de la zone à risque.

- À l'intérieur, je coupe la ventilation.

- En cas de gêne respiratoire, je respire à travers un linge humide.

- Je reporte ou j'annule mes déplacements surtout en voiture.

- Je rentre dans le bâtiment le plus proche.

grandfaire - AdobeStock

- Je ferme les portes, fenêtres et bouches d'aération.

- J'écoute la radio (98.2 ou 102.8 MHz), je consulte les réseaux sociaux des autorités.

- Je ne téléphone pas.

- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

- Je ne touche pas les objets situés à l'extérieur, ni les véhicules.

- À l'intérieur, je coupe la ventilation.

- Je reporte ou j'annule mes déplacements surtout en voiture.

- Si le préfet en donne la consigne, je prends un comprimé d'iode.



Le risque de rupture de barrage

Huit retenues d'eau pourraient inonder Grenoble en cas d'accident.

● Les barrages susceptibles d'impacter Grenoble en cas de rupture sont, du plus volumineux au plus petit: Monteynard, Tignes, Roselend, Grand'Maison, Le Sautet, Girotte, Chambon, Notre-Dame-de-Commiers. Ils ont été construits pour la production d'électricité et conçus pour résister aux crues. Ils peuvent aussi limiter l'ampleur des inondations en aval. Certains barrages favorisent le développement de l'activité touristique. La rupture de barrage peut être causée par un aléa naturel (séisme, mouvement de terrain), un problème technique ou un acte de malveillance. Selon les barrages, la rupture peut être progressive ou brutale et créer une vague de plusieurs dizaines de mètres de haut. Ce fut le cas dans le Var en décembre 1959: les eaux du barrage de Malpasset servant à l'ir-

rigation de la région ont mis seulement 21 minutes pour tout détruire sur leur passage, causant 423 victimes. La fragilité des roches d'appui n'avait pas été détectée au moment de sa construction. Afin de mieux gérer la coordination face à ces catastrophes, des PPI (Plans particuliers d'intervention) sont établis par la préfecture. En cas d'accident, un signal d'alerte spécifique aux ouvrages hydrauliques est produit par les sirènes de l'exploitant. Dans les zones plus éloignées qui restent également à risque de submersion, le signal national d'alerte est déclenché. Parmi les diverses mesures de prévention, des examens périodiques de ces ouvrages sont pratiqués pour contrôler le respect de la réglementation en matière de sécurité et la bonne santé du barrage.

Les bons réflexes

Je regagne à pied les points hauts en intérieur ou en extérieur.

J'écoute la radio (98.2 ou 102.8 MHz), je consulte les réseaux sociaux des autorités.

Je ne téléphone pas.

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Je m'éloigne de la zone à risques.

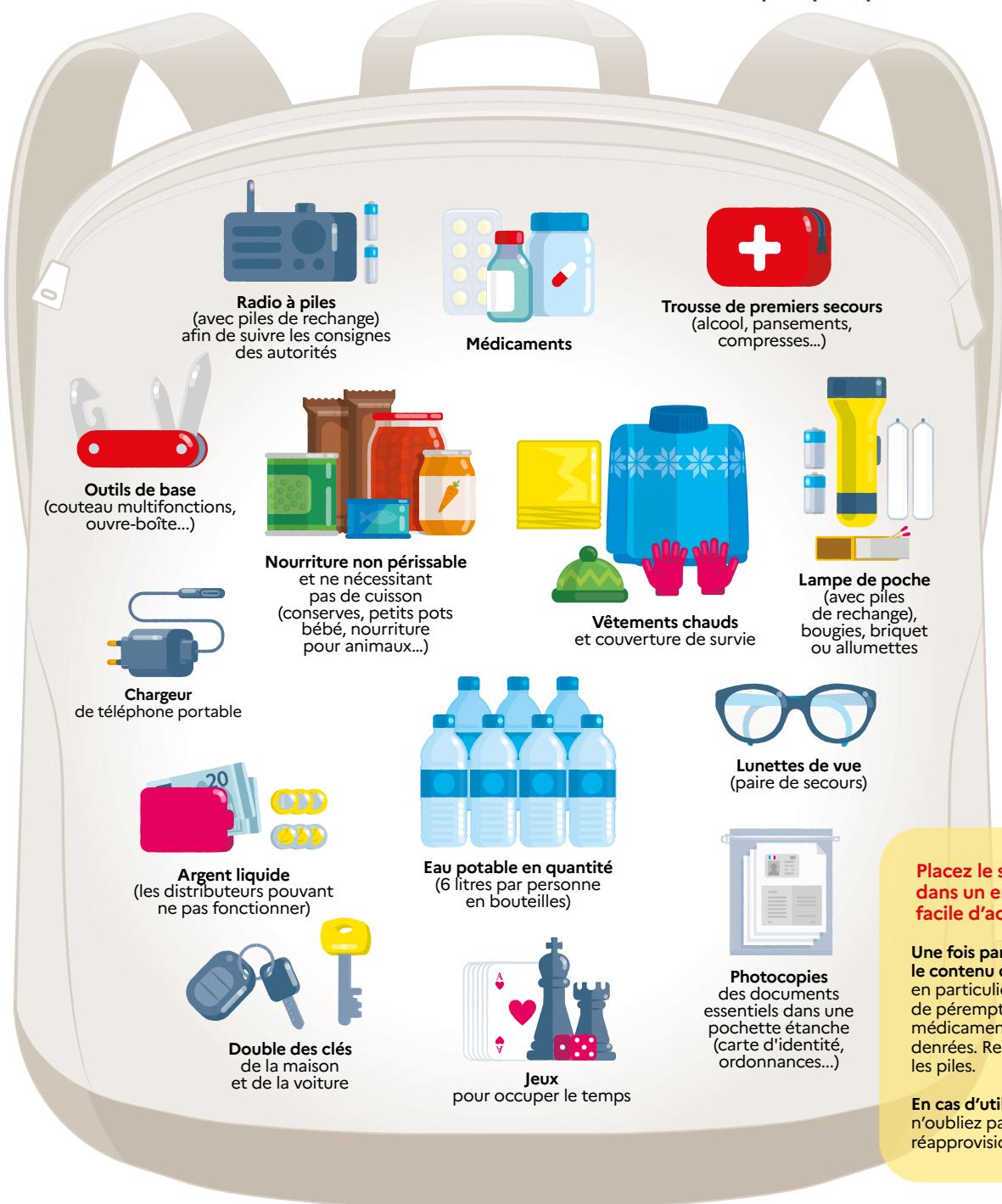
Je ne reviens pas sur mes pas.

Je ne prends pas l'ascenseur.

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !



Les risques sanitaires et les épidémies

22

Des polluants toxiques présents dans l'eau, l'air ou le sol peuvent impacter la santé de la population.

● **La pollution de l'air** est à l'origine de nombreuses maladies avec des effets plus graves sur la santé des populations sensibles comme les enfants et les personnes âgées. En cas d'épisodes de pollution :

- J'évite de prendre ma voiture et je privilégie les transports en commun, le vélo, la marche, le covoiturage;
- J'évite les activités physiques et sportives intenses;
- En cas de gêne respiratoire, je consulte un pharmacien ou un médecin.

Le saviez-vous ? Le pylône de la Bastille (ci-contre) indique par six couleurs différentes l'indice de qualité de l'air prévu pour le lendemain.

Le radon est un gaz radioactif naturel provenant du sol. Grenoble est en zone à potentiel radon faible. Pour l'éviter et améliorer la qualité de l'air de mon logement :

- J'aère au moins 10 minutes par jour;
- Je ne bloque pas les entrées et sorties d'air;
- J'entretiens régulièrement mon système de ventilation.

Indices qualité de l'air ATMO



● Pollution des sols et de l'eau souterraine

D'anciennes activités ou des dépôts de déchets peuvent provoquer des nuisances pour les personnes ou l'environnement, du fait de l'infiltration de polluants dans les sols. Grenoble compte 12 secteurs d'information sur les sols (SIS) : ce sont des terrains où la connaissance de la pollution justifie la réalisation d'études et de mesures de gestion.

À Grenoble, l'eau potable provient de la nappe souterraine au sud de la ville, en rive gauche du Drac. De très bonne qualité, elle ne subit aucun traitement avant consommation. En revanche, la nappe en rive droite du Drac est de qualité dégradée sur certains secteurs. À ce jour, l'Agence Régionale de Santé recommande de ne pas l'utiliser pour arroser les potagers ou remplir les piscines.

Afin de prévenir ces risques, les pouvoirs publics se mobilisent pour renforcer la surveillance et supprimer les sources de pollution.

Les épidémies sont causées par des bactéries ou des virus contagieux, facilement transmissibles d'une personne à l'autre.

● **Une épidémie** est une augmentation rapide et massive du nombre de malades, pour une population et sur une zone géographique donnée, sur un temps relativement court. C'est le cas de la grippe en France chaque hiver. Une pandémie concerne un continent ou le monde entier. Elle peut s'étendre sur une courte ou une très longue période. C'est le cas du Covid et du VIH.

Comment me protéger contre une épidémie dont la transmission se fait par l'air ? J'applique les gestes barrières: port systématique du masque en intérieur, et en extérieur en cas d'affluence, lavage régulier des mains, respect d'une distance de sécurité avec les personnes, utilisation de mouchoirs à usage unique.

Et d'une manière générale en cas de situation sanitaire exceptionnelle ?

J'écoute les consignes et les recommandations de mon médecin, de la Ville, de la Préfecture, de l'Agence Régionale de Santé. Si je suis une personne fragile, isolée, je peux m'inscrire sur le registre des personnes fragiles.



● **Le moustique tigre** vit dans un rayon de seulement 150 mètres. Il est donc né chez vous ou pas loin ! Problème: sa piqûre est susceptible de transmettre des maladies graves comme le chikungunya, la dengue ou le Zika. Pour se débarrasser des moustiques, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère.

Comment me protéger ?

- Sur mon balcon ou dans mon jardin: je mets du sable dans les coupelles sous les pots de fleurs, je retourne les arrosoirs et autres objets creux, je couvre les récupérateurs d'eau de pluie...
- J'utilise des moustiquaires ou des répulsifs adaptés.
- Je consulte la checklist et la FAQ:
→ grenoble.fr/2725-checklist-anti-moustique-tigre.htm
- agirmoustique.fr/

23



Les risques cyber et terroristes

La France n'échappe pas aux actes de violence de personnes malveillantes ou de groupes terroristes.

● Les risques cyber

Espionnage, vol, usurpation d'identité voire destruction de vos données par la prise de contrôle à distance: les cyberattaques sont des atteintes aux systèmes numériques réalisées dans un but malveillant. En tant que particulier, je peux aussi être touché.

De simples bonnes pratiques peuvent vous prémunir des risques cyber:

- Protégez vos comptes avec des mots de passe robustes;
- Sauvegardez vos données régulièrement;
- Faites sans tarder les mises à jour de sécurité sur tous vos appareils;
- Utilisez un antivirus;
- Méfiez-vous des messages suspects;
- Séparez vos usages personnels et professionnels;
- Évitez les wifi publics ou inconnus;
- Sécurisez vos objets connectés;
- Victime de cyberharcèlement? Parlez-en!

→ cybermalveillance.gouv.fr



Alerter les secours

17

Police Secours

112

Appel d'urgence européen

114

Sourd-es et malentendant-e-s

civiles à des fins de revendications politiques ou idéologiques.

Le plan Vigipirate est un dispositif global de vigilance, de prévention et de protection qui concerne l'ensemble des secteurs d'activité du pays. Il prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans tous les secteurs d'activité sensibles afin de défendre les infrastructures et installations vitales pour la continuité du service public. En particulier dans les transports, les établissements scolaires et universitaires.

En cas d'attaque, les instructions définies par le ministère de l'Intérieur s'articulent autour des consignes suivantes:

- S'échapper si possible;
- Se cacher, s'enfermer, se barricader et rester aussi silencieux-se que possible;
- Alerter les secours en utilisant le 17 (Police Secours), 112 (numéro d'appel d'urgence européen), 114 (numéro d'urgence pour les sourd-es et malentendant-e-s, ou si incapacité de parler). Pensez à répondre aux trois questions clés: OÙ? QUOI? QUI?

Krakennimages.com - AdobeStock



Les risques bâtimentaires

Le défaut d'entretien, par négligence ou difficultés économiques, peut conduire à une dégradation du bâti et à la mise en danger des occupant-e-s ou des personnes riveraines. Dans les cas extrêmes, des effondrements sont possibles.

● Que faire si des dégradations apparaissent dans mon logement ou dans les parties communes ?

En cas de chute de matériaux ou de forts bruits de craquement, j'alerte immédiatement les pompiers.

Si des fissures ou défauts apparaissent dans mon logement ou les parties communes, j'informe rapidement mon propriétaire ou le syndic de copropriété.

Ensuite, les dégradations doivent être déclarées à la compagnie d'assurance pour une prise en charge du sinistre et la réalisation de travaux de réparation.

Enfin, si le nécessaire n'est pas fait ou si les dégradations s'aggravent, le maire peut engager une procédure de mise en sécurité (péril) pour ordonner la sécurisation du bâtiment et la protection des personnes.

● Soyez vigilant-e-s !

Dans de nombreux cas, un effondrement ou un désordre se produit du fait d'une accumulation de facteurs, par exemple un type de construction peu favorable, un manque

d'entretien et/ou de surveillance, des travaux mettant en danger la solidité structurelle de l'immeuble, etc. Il est exceptionnel qu'un effondrement se produise subitement sans signes annonciateurs. Une fissure structurelle peut être présente depuis de très nombreuses années, une cheminée peut pencher dangereusement et ne s'effondrer qu'au bout de dix ans... Entretenir le bâtiment, sa structure, mais aussi la façade, les balcons, les cheminées... reste la meilleure solution pour prévenir les risques et mieux anticiper les dépenses.



ds17 - AdobeStock

Chassez les idées reçues

Lors de la survenue d'un évènement grave, aller chercher nos enfants à l'école ou téléphoner sont des réflexes à bannir. Suivre notre instinct sans tenir compte des consignes peut nous mettre en danger...

En cas d'alerte, avant toute chose, nous devons nous mettre à l'abri et nous tenir informé-es par la radio ou les réseaux sociaux des autorités.



Pourquoi ne faut-il pas aller chercher ses enfants à l'école ?

● À pied ou en voiture, nous déplacer peut nous exposer aux dangers, produits toxiques, chutes d'éléments de façades, risque de noyade... Prendre notre véhicule augmente les embouteillages, ce qui retarde l'intervention des secours.

L'école sera fermée, les enseignant-es et le personnel d'animation mettront nos enfants en sécurité: ces professionnel-les ont reçu une formation pour cela. *Vos enfants vous ont certainement déjà raconté un exercice d'entraînement « Risque Majeur » ou de mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté.*

Partir chercher nos enfants est dangereux pour nous, nos enfants eux-mêmes et pour les services de secours.

Pourquoi ne faut-il pas téléphoner ni envoyer de SMS?

● Si un grand nombre de personnes téléphonent ou envoient des SMS pendant une crise, les conséquences peuvent être graves. Les réseaux téléphoniques seront rapidement saturés et rendus hors d'usage. Or, les autorités ont besoin de pouvoir les utiliser pour secourir les personnes blessées.



Comment recevoir des nouvelles de mes proches?

● Les informations les plus précises possibles seront diffusées par la radio, sur France Bleu Isère (98.2 ou 102.8), par les réseaux sociaux, les sites internet de la Ville et de la Préfecture. Vous serez ainsi informé-es de la situation dans les écoles, des lieux de mise à l'abri et des quartiers impactés.

Sauf en cas d'urgence vitale, ne téléphonez pas. Évitez également de communiquer par SMS. Si les réseaux internet fonctionnent, privilégiez les mails.



CATASTROPHE NATURELLE

Après un événement, la reconnaissance CAT-NAT

Après un événement, la Ville restera mobilisée pour faciliter le retour à la normale en coordination avec les services de secours et les autres partenaires du territoire.

● Après un événement, les services de la Ville vous apporteront un soutien administratif et social.

Si un événement naturel (par exemple une inondation ou une coulée de boue) présente une intensité extrême et provoque des dommages très importants, un arrêté ministériel peut constater l'état de catastrophe naturelle (CAT-NAT).

Grenoble a été reconnue par l'État quatre fois en état de catastrophe naturelle. Trois événements concernaient des inondations et/ou coulées de boue:

• Le 6 novembre 1982. Une tempête, avec des vents d'une vitesse très élevée s'est abattue sur une grande partie de la France, entraînant de nombreux sinistres à Grenoble. C'est le

premier événement qui a été pris en compte par la loi CAT-NAT.

• Le 11 août 1986 et le 9 septembre 1993, des coulées de boue survenues lors de forts épisodes de pluies.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle la plus récente porte sur la sécheresse exceptionnelle de 2022. Cette dernière a provoqué des dégâts sur certaines habitations, à cause de mouvements de sols.

La reconnaissance CAT-NAT permet d'indemniser les personnes sinistrées pour les dommages matériels subis lors d'un phénomène naturel d'une intensité anormale. Dans tous les cas, faites une déclaration à votre assurance. La mairie informe largement la population lorsqu'un arrêté CAT-NAT entre en vigueur.

Contactez la Ville de Grenoble:
→ grenoble.fr/2693

Risques majeurs À Grenoble, adoptons les bons réflexes!



Toutes les informations
sur les risques sont sur
grenoble.fr/risques

Les risques naturels

- Feux de forêt
- Inondation
- Mouvement de terrain
- Radon
- Retrait et gonflement des argiles
- Tremblement de terre

Les risques technologiques

- Industriel
- Nucléaire
- Pollution des sols
- Rupture de barrage
- Transport de matières dangereuses

En cas de danger ou d'alerte par FR-Alert, la sirène ou l'automate d'appel

- Abritez-vous
- Ecoutez la radio (98.2 ou 102.8 MHz)
ou consultez les réseaux sociaux des autorités
- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Ne téléphonez pas

Numéros d'urgence

- 15** Samu
- 17** Police secours
- 18** Sapeurs Pompiers
- 112** Numéro d'appel d'urgence européen
- 114** Numéro d'urgence sourd-es et malentendant-es ou si incapacité de parler (SMS)



Géorisques



Les bons réflexes



Automate d'appel



Grenoble.fr